

ON S'ABONNE :

A Lyon, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

A Paris, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse,

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journ. de Paris.

PRIX :  
16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.



LYON, 11 juillet.

## DE L'INFLUENCE DE LA POLICE DANS LES AFFAIRES DE LYON.

Hier on arrêtait dans l'enceinte du Luxembourg un témoin, Montagnon, dont la seconde déposition paraissait plus favorable aux accusés que la première; aujourd'hui on l'a relâché parce qu'il est revenu à ses précédentes déclarations. S'il eût persisté à soutenir que le juge-instructeur l'avait effrayé par ses menaces, que la crainte d'être compromis dans le complot l'avait détourné de la vérité, probablement il serait encore en prison. Il a pris le bon parti, il a prétendu au contraire que c'était les prévenus captifs qui l'intimidaient et le faisaient mentir; satisfait de cette défense, M. Pasquier a relâché le nouvel accusé.

La déposition de M. Petetin, interrompue à chaque instant par l'impatience des juges, suffit pour faire apprécier la moralité de ceux qui ont profité seuls de nos malheurs. Gens adroits et prudents, insensibles à tout, hors à leur avancement et à leur fortune, n'apportant aucun intérêt à une ville à laquelle ils ne tenaient par aucun lien, écrasant sans pitié le peuple qu'ils craignaient, méprisant tout haut et en face cette aristocratie de St-Clair qui s'imagina qu'on agit pour elle; gens sans patrie et sans remords, comme il en faut à une centralisation égoïste qui n'a pour souci et pour règle que le soin de sa conservation et l'augmentation de ses prérogatives.

Il y a pourtant encore ici bien des personnes difficiles à convaincre qui tout en admettant, ce qu'elles ne peuvent nier, que la police a joué un certain rôle dans nos troubles, refusent cependant de croire que la plus grande part dans les événements qui ont produit l'explosion, puisse être attribuée à d'autres qu'aux insurgés eux-mêmes. Elles accordent que la répression des troubles devait être utile à un parti contre l'autre; que le moment de l'explosion était bien choisi pour un parti, et évidemment contraire à l'autre; et pourtant elles ne croient pas que le parti qui devait tant désirer l'insurrection eût le moyen de la faire éclater à son gré.

Ces personnes ne se rendent pas compte des immenses ressources que possédait le parti vainqueur, ressources qu'il augmentait encore tous les jours. Quelque temps après les journées d'avril, nous avons eu occasion de voir ici plusieurs patriotes de Paris qui traversaient notre ville. Nous citerons M. Andr. M..., M. J. Ar... Les proscriptions auxquelles ils avaient été soumis eux-mêmes avant ou depuis la révolution de juillet, ou auxquelles ils avaient dû faire échapper leurs amis, les avaient trop souvent mis en face de la police de Paris pour qu'ils n'eussent pas appris à connaître les hommes contre lesquels il leur fallait lutter d'adresse. Eh bien ! ce qui les frappait le plus dans notre ville, à l'époque dont nous parlons, c'était de rencontrer à chaque instant, dans nos rues, quelques-unes des figures trop connues de ces hommes qui étaient venus porter sur un nouveau théâtre le fruit de leur expérience; les honorables citoyens que nous avons nommés plus haut nous les indiquaient et nous avertissaient de nous en défier, pour nous et pour nos amis; malheureusement, il était trop tard.

Maintenant quand un gouvernement prend de telles et de si nombreuses précautions, croit-on de bonne foi qu'elles resteront inutiles ou simplement préventives? Mais quand même les chefs le voudraient, cela serait impraticable. Tous ces agens rassemblés, auxquels on faisait espérer à tout instant la guerre civile, tous ces hommes qui ne songeaient qu'à gagner la des gratifications et des places, ne pouvaient se borner à un rôle passif. Mettez en présence deux armées pleines d'ardeur, promettez-leur chaque jour la bataille, et vous verrez s'il est possible de les retenir long-temps au repos. Oui, nous le répétons, l'excès même des précautions du pouvoir et de ses moyens de répression en rendait l'emploi inévitable. Picot et Mercé n'étaient à Lyon que pour le cas d'une émeute; il était de toute impossibilité que Picot et Mercé ne pussent pas de toutes leurs forces à l'émeute qui pouvait seule leur donner toute leur importance.

Tout cela, disons-nous, devait arriver sans même qu'il fût dans l'intérêt du pouvoir, ni dans les convenances de MM. Aymar et Gasparin, de livrer la bataille et de détruire les associations; il fallait une bataille, par cela même qu'on était tout prêt à la soutenir, et on devait nécessairement l'engager si l'on tardait trop à la recevoir. V. P.

Nous avons prié le *Courrier de Lyon* de vouloir bien nous expliquer ce qu'il entendait par le droit, dans une insurrection, ce droit mystérieux et tout puissant dont il parle depuis quatre jours sans le définir, et suivant lequel Lagrange exposant sa vie pour sauver celle de ses ennemis, ne serait qu'un assassin, tandis que M. le général Aymar incendiant la ville de Lyon, et ordonnant à ses soldats de tirer sur tous les citoyens indistinctement, serait au contraire un héros, un homme humain et généreux. Il paraît

que le *Courrier de Lyon* a trouvé nos questions embarrassantes, et notre curiosité indiscrette, car il ne nous a pas fait l'honneur de nous répondre.

Le *Courrier*, par son silence, nous autorise dès-lors à penser qu'il s'en tient à ses premières explications, et qu'il n'a plus rien à ajouter pour justifier son incroyable théorie de l'assassinat politique. Mais alors il faut qu'il ait le courage d'être conséquent jusqu'au bout, et puisqu'il a posé en principe que tous ceux qui se révoltent contre le gouvernement établi sont des assassins, il est obligé de donner ce nom, non-seulement aux vainqueurs de la Bastille, mais à Franklin, à Washington, à Guillaume Tell, à Riégo, à Berton, à Bories, etc., etc. Ce n'est pas tout encore: s'il est vrai, d'après la doctrine du *Courrier*, que les insurgés doivent répondre de toutes les suites de la révolte, alors ce n'est pas à la Convention, à Collot-d'Herbois qu'il faut imputer les horreurs commises à Lyon après la victoire de Dubois-Cranccé, c'est au Lyonnais qui combattirent contre le pouvoir de fait, et essayèrent de changer par la force le gouvernement établi en France. Telles sont les conséquences logiques, irrésistibles du système du *Courrier de Lyon*; nous le défions d'en contester la justesse.

### On lit dans le *Journal des Débats* :

Depuis deux ou trois jours on a répandu dans Paris le bruit de la découverte d'une conspiration contre les jours du roi. Les individus signalés comme les auteurs du complot auraient été arrêtés. Nous n'avons rien appris à cet égard. L'autorité ne tardera pas sans doute à faire connaître ce qu'il faut penser d'une pareille nouvelle.

Il est en outre question dans presque tous les journaux du bruit qui a couru hier à la Bourse de la mort du duc de Bordeaux. D'après tout ce que nous avons recueilli à cet égard, nous sommes portés à croire que cette nouvelle n'a pas plus de fondement que les mille bruits qui s'y colportent chaque jour. Tous les journaux carlistes la démentent formellement ce matin.

L'un des témoins à décharge cités dans le procès d'avril pour déposer sur l'affaire d'un prévenu de St-Etienne est arrivé aujourd'hui à Lyon; comme il s'informait au parquet de la cour des pairs de l'époque probable où il serait obligé de revenir à Paris, il lui a été répondu que l'affaire des prévenus de St-Etienne était renvoyée indéfiniment.

La santé de M. Lagrange se rétablit chaque jour, et ne donne plus d'inquiétude grave à ses amis.

L'accident qui a conduit M. Caussidière fils dans une maison de santé ne laissera bientôt plus aucune trace, et le prévenu ira bientôt rejoindre ses amis.

Jeudi, 9 juillet, la cour des pairs n'a pas tenu d'audience; mais la chambre des pairs s'est réunie pour entendre seulement les rapports des deux commissions du budget, recettes et dépenses.

La loi sur les lais et relais de la mer, mise à l'ordre du jour, n'a pu être discutée, les pairs n'étant pas en nombre.

Un article du *Journal des Débats* laisse entendre que le gouvernement français est à peu près sûr de s'arranger avec le gouvernement américain, relativement au paiement de 25 millions que nous offrons en retour de quelques explications.

Nous n'avions jamais douté de ce résultat. Les deux partis ont également envie d'en finir, et ceux qui semblent remettre l'argent ne sont pas les moins pressés.

### MARCHE DU CHOLÉRA.

On lit dans la *Gazette du Midi*, journal de Marseille, à la date du 8 :

L'affluence des Toulonnais qui se réfugient à Marseille est immense. Les voitures publiques sont retenues des semaines entières à l'avance, et un grand nombre de fuyards arrivent à pied dans le dénuement le plus complet. Cette grande affluence contre laquelle aucune précaution n'a été prise n'était pas sans péril; nous n'en dirons pas d'avantage et nous bornons à reproduire le passage suivant du journal de la préfecture :

« Le bruit s'est répandu que deux personnes de Toulon ont été atteintes du choléra dès leur arrivée à Marseille. Cette nouvelle n'a rien de surprenant et n'est pas d'ailleurs de nature à alarmer la population. Il est prouvé que l'épidémie est peu dangereuse dans les pays qu'elle a déjà visités une première fois. Du reste, rien n'indique jusqu'à présent que le choléra doive revenir à Marseille, et ce qui prouverait bien plutôt que nous n'avons plus à craindre ses ravages, c'est que plusieurs cholériques, probablement dues à l'influence épidémique des pays circonvoisins, ont été guéries par les remèdes les plus simples.

« On parle de trois décès cholériques qui ont eu lieu hier à Marseille; nous ignorons si les victimes sont des Toulonnais. »

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

On nous écrit de Toulon, 7 juillet :

Le fléau affecte moins que la tristesse et la solitude incroyables

qu'offre la ville. Figurez-vous entre boulangers, bouchers, pharmaciens, etc., 40 magasins au plus sont ouverts; il n'y a que 4 débitans de tabac; vous jugerez si cela doit attrister. On ne rencontre dans les rues qu'enterremens par 4 jusqu'à 6 corps; c'est vraiment désolant.

Le port à l'aspect d'une plage où l'on rencontre de loin en loin une personne; la salle du bas de la mairie est transformée en atelier de menuisiers pour confectionner les caisses, malgré celles qui se font aux hospices et en ville.

Tous les courtiers et négocians sont partis; il y avait des navires en déchargement sur le quai, ils sont allés se mettre en rade où la maladie ne s'est pas encore montrée.

La corderie est restée avec 10 ouvriers.

— Ce journal ajoute :

Les deux tiers de la population de Toulon est entrée en émigration. Chaque jour les fuyards arrivent dans notre ville, en employant toutes sortes de moyens de transport. L'intérêt qu'excite le sort de Toulon est vif à Marseille. Les deux villes entretiennent des rapports si fréquens qu'il ne saurait guère en être autrement.

Nous invitons l'autorité marseillaise à prendre des mesures pour donner quelques soulagemens aux ouvriers toulonnais qui, hier, remplissaient le Cours avec leurs enfans, qui sont, ainsi qu'eux, sans moyen d'existence.

### TROUBLES EN HOLLANDE.

Les nouveaux renseignemens qui nous parviennent sur les événemens dont Amsterdam a été le théâtre, nous apprennent, non-seulement que la baraque destinée aux ventes par exécution de justice a été brûlée, mais aussi que les hôtels du receveur-général et du trésorier du gouvernement ont été incendiés.

On assure même que la *schuttery* (garde nationale mobilisée), ayant pris en quelque sorte fait et cause pour le peuple, dont les plaintes contre d'énormes impôts sont assez naturelles, et s'étant montrée prête à repousser les cuirassiers qui se disposaient à charger les mutins, l'autorité municipale s'est trouvée dans l'obligation de faire des promesses qui ont enfin calmé l'agitation.

D'un autre côté, un officier du parquet de Bruxelles, actuellement réfugié à La Haye, et connu par la triste célébrité qu'il s'est acquise dans le procès des vicaires-généraux, en 1816, et dans celui de MM. de Potter et consorts, en 1830, a écrit à sa famille que les troubles de la Frise commencent à inquiéter la cour et compromettent le sort des transfuges belges.

Il paraît néanmoins que ces mouvemens turbulens sont blâmés par l'aristocratie commerçante, car le *Handelsblatt*, son principal organe, cherche à pallier l'importance des faits et affirme que la politique n'y a aucune part.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique, arrivée à Paris le 8, annonce que Cordova est parti de Bilbao le 5, avec les divisions sous ses ordres, pour marcher contre Moreno, commandant les troupes de don Carlos.

Si Moreno, l'assassin de Torrijos et de ses infortunés compagnons, est à la tête des troupes de don Carlos, comme l'annonce la dépêche télégraphique d'hier soir, c'est une nouvelle faute de la part du prétendant. Moreno ne peut avoir l'estime d'aucun parti, et n'étant point né en Biscaye et n'y ayant point fait la guerre, il ne peut obtenir la confiance des Basques.

Une lettre de Bayonne, du 4 juillet, nous apprend que 500 volontaires anglais sont déjà arrivés à Bilbao.

Les guerrillas carlistes, affaiblies de jour en jour par la désertion, continuent leur mouvement rétrograde vers les Pyrénées.

En présence de ces faits, la *Gazette de France* déclare que les trophées de Charles V empêchent Henri V de dormir et qu'il aurait déjà débarqué dans le Morbihan, si Charles X ne s'y était opposé.

— Les lettres arrivées le 9, à Paris, de l'intérieur de l'Espagne, prouvent que la presque totalité du royaume jouit d'une grande tranquillité et que le ministère tend à se concilier l'opinion publique.

On lisait dans le journal le *Bon Sens* à la date du 8 juillet :

« La compagnie du Soleil a été déclarée en faillite le 29 juin dernier. » M. Thomas, directeur de cette compagnie, a écrit aux journaux de Paris pour démentir cette nouvelle :

« Cette annonce, dit-il, si elle acquiescât quelque créance, serait capable de porter le coup le plus funeste à une société anonyme qui remplit ses engagements avec la plus scrupuleuse exactitude, et qui, bien loin de se trouver dans les embarras qu'on lui suppose si gratuitement, acquiert tous les jours, par ses succès, un nouveau crédit et une confiance méritée.

### COUR DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Fin de l'audience du 8 juillet.

Nous reprenons la déposition de M. A. Pete

M. le président : Huissiers, appelez le témoin Petetin ! De toutes parts : Ecoutez, écoutez ! Chut, chut ! Après dix minutes d'attente, le témoin est introduit. Il salue de la main M. Baune, qui lui sourit affectueusement. Il déclare se nommer Anselme Petetin, être âgé de 28 ans, et demeurer à Paris.

M. le président : Dites à la cour ce que vous savez. Le témoin : La cour sait que le ministère public avait demandé ma mise en accusation. Je connais tous les événements qui se sont succédés à Lyon, et comme en déroulant la série serait probablement fort long, je demanderai qu'on veuille bien me faire des questions. Autrement, je serais obligé d'exposer toute la série des événements qui se sont passés pendant mon séjour à Lyon.

M. le président : Vous avez été appelé pour dire ce que vous savez... Je m'en rapporte à vous.

Le témoin : J'ai, dans le temps, adressé un Mémoire à la cour. Il m'était, il est vrai, personnel ; mais, en même temps, il contenait un enchaînement de faits généraux. MM. les pairs pourraient s'en référer à ce Mémoire... (Un signe de M. le président semble inviter M. Petetin à continuer.)

Je crois que les dépositions politiques que la cour a entendues, par exemple celles de MM. Gasparin, Prat, Aymar, ne sont pas parfaitement exactes : il ne leur était pas possible d'y apporter de l'impartialité...

M. Molé : Plus haut !

Le témoin, élevant la voix : Après les événements du mois de novembre 1831, événements dont la cour connaît les causes tout industrielles, il n'y a pas eu, comme a dit M. Gasparin, tendance à former des complots politiques. Sans doute, à Lyon comme ailleurs, il y avait un parti hostile au gouvernement, et non au principe sur lequel il s'appuyait. Plus tard, ce parti fut hostile au principe lui-même.

Arrivé à Lyon, moi, par exemple, je n'étais pas l'ennemi du principe ; et pourtant j'y suis devenu républicain. Et je ne me cite que comme exemple. Autrement, il faudrait dénombrer une immense majorité ! (Mouvement.) L'opposition légale est devenue une opposition *extra légale*, puisqu'on a fait ce mot.

Messieurs, les auteurs des dépositions politiques précédemment entendues vous ont tenu un langage officiel, administratif, un langage qui n'était pas vrai.

Les événements de novembre ont soulevé la question industrielle. A cette question est venue se joindre l'irritation politique. Et, je veux bien l'avouer, parce que je le crois : En avril 1834, il y a eu des hommes prêts aux coups de fusils, des hommes indignés et disposés à répondre aux provocations dont ils seraient l'objet.

Après les événements de novembre, l'autorité annonça l'intention d'imposer violemment silence aux réclamations des ouvriers, et de mettre en vigueur ce que M. Périer appela l'*ordre légal*. A cette époque aussi, la société des mutualistes, dont je n'avais pas encore entendu parler, prit d'immenses développements. L'établissement de cette société est un fait d'une haute gravité ; c'est un fait industriel et même scientifique d'une grande portée. Je ne comprends pas que la fabrique puisse exister sans la société des mutualistes.

Cependant les fabricans étaient très opposés à son existence. M. Gasparin connaissait bien la disposition des fabricans, et il s'en est expliqué avec moi, d'une manière confidentielle il est vrai, mais, dans sa déposition, M. Gasparin ne s'est pas tellement conformé à la vérité, que je ne doive rien ajouter ni rien éclaircir. M. Gasparin dit : Je suis bien embarrassé avec mes butors. (Agitation.) M. le préfet désignait ainsi les fabricans de Lyon. Ils veulent, ajoutait-il, une revanche des événements de novembre. Il est bien difficile de se tenir entre eux et les associations.

Je parle à des hommes qui, pour la plupart, ont approché de près les affaires ; je puis donc le dire, sans que personne en tire des conséquences qui ne sont pas dans ma pensée ; il était impossible qu'avec les causes d'irritation laissées par le conflit de novembre, avec les mécontentemens généraux qu'excitait la marche politique du gouvernement, il n'y eût pas à Lyon un certain nombre d'hommes violemment exaspérés et prêts à accepter toutes les provocations qui leur seraient adressées par un système qu'ils accusaient d'être la source de beaucoup de maux, de beaucoup de honte pour leur pays. Mais, je le répète solennellement, sur l'honneur et sur ma conscience, je crois que le gouvernement avait organisé depuis long-temps, depuis 1833, un système d'agression contre les principes et les hommes du progrès, du mouvement, de la république, enfin.

M. Gasparin a dit qu'il avait d'abord espéré une solution pacifique à la question industrielle ; mais je suis sûr que le pouvoir ne la souhaitait plus telle, depuis 1833, et qu'on voulait dès-lors, une victoire sanglante et décisive. Je suis convaincu qu'il y a eu complot de la part de l'administration ; je suis convaincu que l'administration ne pouvait pas accepter la position qu'elle s'était faite après novembre ; et je vais vous dire pourquoi : dans les affaires de novembre, la question industrielle n'avait pas été résolue ; on avait laissé subsister beaucoup de causes de mécontentement politique.

Depuis leur victoire de novembre, il faut le dire, les ouvriers conservaient une certaine fierté, un certain sentiment de supériorité militaire ; ils ressentent une satisfaction très naturelle de leur triomphe ; les germes de discorde croissaient ; le pouvoir n'avait donné aucune satisfaction immédiate aux classes laborieuses. Je ne dis pas qu'il y eût une satisfaction immédiate possible ; mais enfin, il n'avait pas essayé d'en donner. M. Gasparin sentait admirablement les dangers d'une situation pareille. Il me disait, à moi : « J'attends une visite de M. Thiers ; je veux lui montrer quelques-uns de nos butors ; je les ferai poser devant lui, et il avouera qu'il est embarrassé d'administrer entre les fabricans et les associations. »

Le fait est que la fabrique et l'association étaient hostiles dans leurs prétentions réciproques. L'administration n'hésita pas entre elles : dans tous les conflits qui s'élevèrent, elle passa du côté du fabricant, au lieu d'apporter une action médiatrice et pacifique.

En 1833, les associations politiques se fondèrent à Lyon ; c'était un fait nouveau. Si, malgré mon zèle pour le succès de mes opinions, je n'ai point fait partie des sociétés de cette époque, c'est que leur forme me semblait prêter à des dangers de toute nature ; le premier était de favoriser singulièrement les manœuvres de la police. Je ne croyais pas que ce fût une forme prudente, et les faits prouvent que je ne m'étais pas trompé : l'administration s'empara à peu près complètement de toute la partie violente des associations politiques.

La plupart des hommes qui composaient ces sociétés étaient, je dois le déclarer, des hommes recommandables ; leurs idées de progrès sont essentiellement pacifiques, mais la forme des sociétés ne me paraissait pas bonne, et je ne croyais pas devoir favoriser leur développement.

Les sociétés populaires rendaient dangereux pour les ruelles leur séjour dans notre ville ; les associations, la propagande, l'atmosphère politique, tout y était funeste pour elles et les rendait

plus douteuses. Le gouvernement songeait à étouffer d'une manière vigoureuse et décisive cet esprit républicain devenu si universel, qu'on n'apercevait plus l'action de l'administration. *Il fallait en finir* ; c'était un besoin qu'on sentait à Paris, mais plus vivement, je crois, à Lyon. M. Gasparin, qui avait hésité d'en finir avec les associations industrielles, ne balança pas quand il fut question des sociétés politiques. Oui, c'est ma conviction, on recherchait la bataille, et, de tout ce que j'ai vu, je conclus que la consigne donnée a été celle-ci : Une fois le premier coup de feu entendu, tirez sur tout ce qui se présentera.

Le mercredi, de bonne heure, je descendis sur la place Saint-Jean ; il y avait peu de monde : j'y revins à onze heures, et à peine étais-je là depuis deux minutes, que j'entendis une explosion ; au même moment, je vis un homme qui courait, en criant : *Aux armes ! on assassine nos frères !* Cet homme n'avait pour arme qu'un bâton. Quand il déboucha sur le quai de la Saône, un soldat lui enfonça sa baïonnette dans le corps, et tira en même temps son coup de fusil. C'est un soldat du détachement du bataillon placé près des Célestins. Le malheureux dont je parle a été tué sans agression.

Le dimanche, à midi, je voulus, dans un but dont je pourrais rendre compte, écrire quelques lignes à M. Gasparin, dont la maison n'est éloignée de la mienne que de quarante pas environ ; je voulus ensuite lui envoyer ma lettre par un domestique ; mais on tira sur lui de tous les côtés ; j'essayai d'envoyer une femme, croyant que les femmes jouiraient d'une espèce de protection ; mais on fit également feu sur elle, et je me décidai à porter ma lettre moi-même. J'avais des gants blancs, et toute ma toilette n'indiquait pas un combattant, néanmoins je fus obligé, pour arriver, de crier, en agitant le papier que je tenais : *A M. le préfet ! C'est pour M. le préfet !* De toutes parts on me mettait en joue, et sans la précaution que j'ai prise on m'aurait assassiné ; je dis assassiné, car j'étais sans défense. On tira alors sur les femmes, sur les enfans. Je suis embarrassé de qualifier la déposition de M. le général Aymar ; je dirai seulement qu'il a offensé la cour en disant, avec une naïveté sans pudeur, qu'il n'avait pas entendu parler de cela : car l'indignation a été générale dans la ville. J'ai soutenu personnellement une polémique avec le *Courrier de Lyon* sur tous ces faits. Le journal de l'administration avait formellement, dans un article, que le jury manquait souvent à la justice, et que, comme en avril, il arrivait qu'un caporal et cinq fusiliers faisaient la justice du pays.

M. le général Aymar vous a parlé d'une épée qui lui aurait été décernée par la ville. (Murmures sur les bancs de la pairie.) Eh bien ! on la lui a offerte pour imposer silence à l'indignation générale. (Nouveaux murmures.) Et ne pensez pas, MM. les pairs, que je veuille insulter l'armée ; non, car j'ai des parens dans l'armée ; j'y ai de nombreux amis ; mais si, comme moi, vous aviez vu les faits, vous en auriez gardé cette impression que le pouvoir avait de longue main préparé l'insurrection et la terreur de la répression. (Bruit.) Il est une question qui pourra toujours se faire : L'autorité avait-elle intérêt à un conflit ? Le désirant, avait-elle les moyens de le provoquer, et pouvant se préparer, l'a-t-elle fait ? Ces questions n'en sont pas pour nous, témoins des événements, qui les avons vus naître, se développer et finir.

Hier, un habile avocat s'efforça d'établir qu'il existait à Lyon une police autre que la police municipale ; mais le fait est incontestable ; en 1832, je vois au budget qu'on a donné 300 mille fr. pour la police secrète de Lyon. Cette police avait-elle une mission de surveillance ? Eh bien ! que Messieurs les pairs nous disent si dans l'immense instruction qu'on a mise sous leurs yeux ils trouvent une seule trace de cette surveillance. Non ; que faisait donc cette police ? Je crois moi qu'elle était provocatrice, et il y a long-temps en effet que nous remarquons dans les sociétés politiques des hommes à intentions furieuses, insultant sans raison les hommes les plus sages.

Avant les événements d'avril, je ne croyais pas que M. Gasparin fût capable de se prêter à des calculs politiques... Mais depuis...

M. le président : Vous accusez les personnes, et nous ne vous demandons que des faits.

M. A. Petetin : Je dois parler de M. Gasparin. Il peut y avoir eu complot des deux côtés (murmures) ; complot de la part de l'administration dont M. Gasparin faisait partie, et acceptation du défilé de la part d'hommes résolus à combattre depuis la veille ou l'avant-veille.

M. le président : Tenez-vous-en aux faits.

M. A. Petetin : Je répète, parce que c'est ma conviction, qu'il y a eu de la part de l'administration provocation et longue attente. (Bruit.)

Depuis le samedi, la ville de Lyon était fort agitée, on nous annonçait une bataille ; mais ces prédictions sinistres avaient été renouvelées si souvent depuis novembre que j'hésitais à les croire ; vous n'aviez pas encore voté, MM. les pairs, la loi des associations ; elle pouvait donc être l'occasion et le prétexte d'un conflit. Je doutais, ai-je dit, des prédictions de guerre civile, lorsqu'en me promenant à cheval, aux Brotteaux, je rencontrai des fourgons chargés de pains, qui étaient dirigés sur les forts. Ces approvisionnemens me parurent singuliers, et je crus à un conflit. Je revins à Lyon, et j'allai chez M. Gasparin ; à cet égard, M. Gasparin a prétendu que j'étais venu m'informer si, dans le cas d'insurrection, les journalistes seraient compromis, et si on lancerait contre moi un mandat d'arrêt ainsi qu'on avait fait contre M. A. Carrel, après les journées de juin. Je ne crois pas avoir à donner un démenti à ces ridicules assertions ; j'avais désavoué l'insurrection assez hautement pour n'avoir rien à craindre, et d'ailleurs beaucoup de personnes pourraient vous attester que j'étais assez peu préoccupé de ma sûreté personnelle.

M. Gasparin a prétendu encore qu'il n'avait pas été tenu de conseil du samedi au mercredi ; c'est un fait inexact : Quand j'étais dans l'antichambre de M. Gasparin, j'ai vu sortir de la préfecture MM. les généraux Aymar et Fieury, M. le procureur-général, M. le procureur du roi ; en un mot, toutes les autorités de la ville, du département et de la division.

Vous avez ensuite entendu M. Gasparin vous dire que je lui avais apporté la nouvelle de l'insurrection. Ce fait est encore inexact.

Lorsque j'entrai chez M. le préfet, il me dit avec ce sourire qui lui est habituel : Eh bien ! nous avons donc la guerre ? Il reprit : Vous ne savez donc pas cela ? — Non, et vous êtes plus instruit que moi des affaires de mon propre parti. Je suis affligé de la guerre que vous prédites, je n'y croyais pas. Quant à moi, j'ai vu bien des hommes exaspérés ; ils disaient : Si on nous attaque, nous nous défendrons. Voilà ce que j'ai entendu de plus provocateur de leur part.

Vous ne vous doutez pas, continua M. Gasparin, qu'il est des hommes dont l'influence est immense sur les ouvriers. Vous ne les connaissez pas ceux-là. Quant à moi, ce ne sont pas les hommes du *Précurseur* ou de la *Glaneuse* que je regarde comme dangereux. En février, on voulait les faire arrêter ; on voulait vous faire arrêter vous-même, et je n'ai pas voulu.

Nous parlâmes ensuite des précautions que l'administration avait prises : celles que M. Gasparin avait conseillées me parurent fort

sages. M. le préfet me dit ensuite : « Il y a à Paris quelqu'un qui s'est emparé des événements pour me nuire. » (Bruit, agitation), c'est M. Pranelle. » Je vous en félicite beaucoup, lui répondis-je.

En effet, je croyais alors qu'il y avait une police du château étrangère à la police municipale, et je regardais M. Gasparin comme incapable de faire ce qu'il a fait plus tard. Je fis savoir à M. Gasparin mon opinion sur ce qu'on préparait. On veut, lui dis-je, faire une *charge à fond* sur le parti républicain. M. Gasparin répéta avec beaucoup de vivacité : M'en croyez-vous capable ? J'ai 40 mille livres de rente, et je puis fort bien me passer de leur préfecture. » (Murmures sur les bancs des pairs.)

M. le président : Avez-vous des faits particuliers à indiquer.

M. A. Petetin : J'ai voulu faire connaître la physionomie générale des événements.

M. le président : Connaissez-vous des faits plus spéciaux, citez-les dans l'intérêt même de votre déposition ?

M. A. Petetin : Je n'ai aucun intérêt à ma déposition...

M. le président : J'ai voulu dire afin que votre déposition ait toute sa valeur.

M. A. Petetin : Je voulais montrer à la cour que s'il y avait complot quelque part, il était parmi ceux qui depuis ont cherché à dénaturer les faits.

M. le président : Connaissez-vous la consigne donnée aux troupes ?

M. A. Petetin : Je suis convaincu qu'elle était celle-ci : « Faites feu sur tout ce qui se présentera. »

M<sup>e</sup> Favre : Le témoin sait-il quel rôle ont joué dans les événements de février les sociétés populaires et l'autorité départementale et municipale ?

M. A. Petetin : M. Gasparin a prétendu que les événements de février tenaient à une immense conspiration républicaine, dont il plaçait les foyers divers à Paris, à Lyon, à Francfort, en Suisse, en Savoie. Il a prétendu que la tentative faite sur la Savoie par les réfugiés, sous le commandement de Ramorino, tenait à ce vaste plan, et devait concorder avec la suspension générale de travail qui eut lieu à Lyon en février. Il est absurde d'annoncer un fait de cette nature sans apporter à l'appui un semblant de preuve. Tout cela est un roman fait après coup, et la preuve en est dans le rapprochement des dates.

L'expédition de Savoie, commencée le 2 février, avait complètement échoué le 4. Ce ne fut que quinze jours plus tard qu'eut lieu la suspension des travaux à Lyon. Que pouvait-elle donc sur cette expédition avortée ? La suspension des métiers fut tellement dégagee de toute influence politique que nous n'en fîmes instruits que le lendemain.

Je m'empressai de saisir l'occasion que me présenta l'accusé Girard pour revenir sur cette mesure imprudente ; mais tandis que mes amis et moi et quelques fabricans et ouvriers pleins de bonnes intentions faisons des efforts de conciliation, l'autorité épiait l'occasion d'un conflit, repoussait durement les démarches des ouvriers qui demandaient son intervention, provoquait les fabricans à refuser toutes les propositions des ouvriers, en un mot, semblait attendre avec impatience qu'une pierre lancée sur les troupes donnât le signal de cette *revanche de novembre* qu'elle et les fabricans désiraient depuis si long-temps.

M. le président : Vous confondez deux choses : la provocation et la prévoyance. Vous donnez votre opinion sur des faits ; mais vous n'en citez pas.

M. A. Petetin : Je suis bien obligé de rendre par des expressions le sentiment qui m'est resté de tout ce que j'ai vu.

M. le président : Le témoin peut se retirer.

M<sup>e</sup> Favre : Le témoin ne sait-il pas que la rédaction de l'*Echo de la fabrique* était entièrement séparée de la société des Mutualistes ?

M. A. Petetin : L'*Echo* défendait l'intérêt des ouvriers en général, et non pas spécialement la société des Mutualistes.

On a signalé M. Rivière comme rédacteur politique de l'*Echo*, et on l'a rendu responsable, puisque la cour le retient en accusation. Il était bien loin de toute doctrine insurrectionnelle ; il défendait avec zèle et talent les thèses de M. Courrier, le *Phalanstère*.

M<sup>e</sup> Favre : Le témoin n'a-t-il pas reconnu Mercé comme un homme ayant exercé beaucoup d'influence dans les associations ?

M. A. Petetin : Hier, en effet, j'étais à l'audience, et j'ai reconnu Mercé comme ayant figuré dans nos troubles. Dans toutes les circonstances graves, cet homme était un de ceux qui s'agitaient violemment, et nous redoutions sa présence au milieu d'hommes qui ne se proposaient nullement de troubler la paix publique.

M. le président : L'audience est suspendue.

M. Martin (du Nord) vivement : Ainsi contre la loi, contre les usages de la cour, le témoin a assisté aux audiences avant d'être entendu ; il a discuté une déposition faite au commencement même de l'audience d'aujourd'hui.

M. A. Petetin : Je ne pense pas que cette circonstance soit bien grave. Dans deux heures, avec le *Messenger*, je puis être au courant de tout ce qui s'est passé aujourd'hui.

M. le président : Et ces deux heures sont importantes ; la loi ne veut pas que vous assistiez aux débats avant d'être entendu.

M<sup>e</sup> Favre : Il y a trois jours que M. Gasparin a fait sa déposition et qu'on a pu la lire.

L'audience est suspendue pendant un quart-d'heure.

Catin : Mardi, lorsqu'on est venu dans mon cabanon pour m'amener ici, j'ai refusé de marcher. Alors les gardes municipaux m'ont dit : Eh bien ! nous vous porterons ; puis les officiers ont dit que les gardes municipaux ne sont pas faits pour porter des hommes ; deux surveillans se sont chargés de me porter. J'ai refusé de monter jusqu'ici. On m'a jeté dans un cachot ; j'y suis resté deux jours sans aïmens. Jeté ensuite dans un cachot de la Conciergerie, j'y ai souffert horriblement ; c'est un cachot humide au niveau de la Seine ; si vous y mettiez vos chevaux, ils en sortiraient malades. (Mouvement.) J'ai été traité, Messieurs, avec brutalité et comme on ne traite pas des animaux domestiques.

Maintenant, j'ai promis de vous expliquer ces choses ; je l'ai fait ; mais je refuse de prendre part aux débats.

M. le président : Tout ce que vous avez dit nous prouve que vous avez opposé une résistance, et une résistance persévérante à la loi.

Catin : On m'a promis de me faire descendre, et je demande à sortir de l'audience.

M. le président : Personne n'a pu vous faire cette promesse.

Catin : Eh bien ! demain je recommencerai ma résistance.

Charry : J'ai été jeté dans le cachot des condamnés à mort ; l'eau coule le long des murs. J'ai deminé du tabac en payant, on me l'a refusé ; j'ai demandé du fromage, on me l'a refusé.

Lafond : J'avais chargé M<sup>e</sup> Favre de me trouver un avocat ; il n'en a pas trouvé ! Je demande à reprendre mon ancien avocat.

M. le président : C'est bien.

On ramène le témoin Montagnon arrêté hier par suite de sa déposition.

M. Cauchy donne lecture du nouvel interrogatoire fait à l'accusé par M. Bastard de l'Étang. Il en résulte que l'accusé aurait affaibli hier sa première déposition par suite des menaces qu'on lui aurait faites, et qu'il maintient sa déposition nouvelle et mixte entre l'ancienne et celle de la dernière audience, comme la seule vraie.

M. Martin (du Nord) : Nous demandons qu'il soit donné lecture à la cour de la lettre qui nous a été écrite par le témoin.

La voici :  
« M. l'avocat-général,  
Je vous prie de croire que je ne me suis pas rappelé ma déposition d'une part, et que de l'autre les menaces auxquelles j'ai été l'objet partout, m'ont empêché de répondre. Jusque dans la salle des témoins on a écrit : « Les témoins à charge sont de f..... gueux. » (Bruit).  
Je vous prie de me faire mettre en liberté. (Agitation sur les bancs des accusés.)

M. Martin (du Nord) : Le témoin a voulu conserver son état et ne pas perdre, a-t-il dit, une clientèle qui seule le fait vivre. Après qu'il a été en butte à des menaces, nous hésiterions à nous opposer à sa mise en liberté ; mais nous saisissons cette occasion de vérifier un fait qui a été déjà signalé plusieurs fois : ce sont les violences exercées contre les témoins.

M. le président : Nous ordonnons la mise en liberté du témoin. Nous lui rappellerons seulement qu'il avait juré de dire la vérité et qu'il a violé son serment.

M. Fayre : On a parlé de violences ; nous voulons en connaître les auteurs. Si le témoin ne les signale pas, nous croirons qu'il avait intérêt à amener cet incident, et nous repoussons toute responsabilité pour les accusés et les défenseurs.

M. le président : Les menaces de cette nature sont presque toujours anonymes, et le défenseur doit savoir que tous les individus n'ont pas assez de cœur pour les braver. Du reste, il n'y a ici de responsabilité ni pour les accusés, ni pour les défenseurs : les accusés peuvent avoir des amis imprudens.

Les accusés : Qu'on signale les auteurs !

Au témoin : Parlez ! parlez !  
L'accusé Baucé : Nous protestons hautement contre les menaces dont on a parlé. S'il y en a eu, elles viennent encore de cette police qui a laissé des traces sur nos murs.

Les accusés : Oui, oui !  
M. le président : Je vous félicite de votre protestation. Je n'avais pas besoin de vos paroles pour savoir que vous repoussiez de pareils moyens.

L'audience est levée à 5 h. 1/2.  
Demain, à midi, séance législative.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 juillet, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 9 juillet.

Depuis quelques jours les nouvelles à effet se succèdent. Aujourd'hui on a déclaré à la bourse que don Miguel était débarqué en Portugal. Hier, un journal de Reims annonçait son passage dans cette ville. Quoique la nouvelle du débarquement ait eu peu de créance à la bourse, elle a fait, en peu d'instans, tomber les fonds portugais de 93 1/2 à 91 1/2. On a aussi repris la nouvelle déjà répandue, il y a trois jours, de la présence du duc d'Angoulême sur les côtes de Biscaye.

Rien de nouveau sur la mort vraie ou prétendue du duc de Bordeaux. Au château, sans nier positivement le bruit qui a couru, on n'a point de nouvelles sûres, dit-on, on sait seulement que le jeune prince est en mauvais état de santé, qu'il est menacé, dans l'âge critique, d'une sorte d'hydropisie et d'une hypertrophie du cœur qui lui défend toute espèce d'exercice.

Dupuytren, ainsi qu'on l'a déjà dit, avait prédit au duc de Bordeaux une mort prématurée, ou du moins une existence malade. Dès sa plus tendre jeunesse, il était sujet à des crises nerveuses souvent répétées, et une fois que le duc d'Orléans rendait visite à la duchesse de Berri, un aide-de-camp ayant fait remarquer au jeune prince une estampe dans laquelle se trouvait Napoléon à cheval, celui-ci fut saisi, à cette remarque, d'une attaque de catalepsie qui se prolongea assez long-temps pour inquiéter ceux qui l'entouraient.

Il n'y a point eu aujourd'hui d'audience de la cour des pairs.

Elle achèvera demain, selon toute probabilité, l'audition des témoins de l'affaire de Lyon.

Quoique les accusés aient pour la plupart résolu de ne point se défendre, les plaidoiries pourront cependant prendre un vif intérêt, à raison des turpitudes de police que l'instruction orale a révélées.

Cette face nouvelle donnée aux débats a réveillé l'attention publique, et quoique la cour des pairs soit en masse on ne peut plus défavorable à l'audition des faits qui viennent charger l'autorité, les révélations produites par l'interrogatoire des témoins Mercé, Picot et autres ont produit effet même sur la majorité, et nous avons vu hier un pair ministériel déclarer qu'il n'aurait pas soupçonné des menées de ce genre ; qu'on n'avait jamais, même sous la restauration, établi la provocation de police d'une manière aussi claire, qu'il fallait que le gouvernement se lavât à tout prix d'imputations aussi odieuses, etc. etc.

La Roucière s'est pourvu hier en cassation. On assure que, dans l'opinion des jurisconsultes les plus éclairés, il y a dans son affaire un moyen de cassation, tiré d'une circonstance dont son avocat a demandé acte à la cour, vers la fin des débats.

On nous écrit de Metz, qu'une ordonnance préfectorale vient d'arrêter les enrôlemens qui se faisaient pour l'Espagne. Il paraît donc constant aujourd'hui que notre gouvernement n'aura pas même le courage d'une quasi intervention.

Dans ce moment où le parquet de Paris s'occupe d'un autre procès-monstre contre les usuriers, nous pensons devoir appeler l'attention sur le fait suivant :

Le tribunal correctionnel d'Evreux s'est trouvé saisi depuis quelque temps de procès graves pour délits d'usure commis par des huissiers dans l'exercice de leurs fonctions.

Le sieur C..., huissier en cette ville, comparait, le 4 de ce mois, sous la prévention d'un délit de cette nature, après 6 jours de débats, il a été condamné à l'amende énorme de 12,000 fr. et aux frais. Espérons que cette leçon sévère profitera à ceux qui pourraient être tentés de se livrer à cet infâme négoce.

Des lettres de Buénos-Ayres nous apprennent que Rosas vient de se démettre de la présidence qu'il avait acceptée. Il a été forcé à cette mesure par le mauvais état de sa santé.

Le nouvel ambassadeur d'Angleterre en Russie, lord Durham, ne se rendra à St-Petersbourg que vers la fin de ce mois.

Le bill de réforme municipale, composé de 115 clauses, a passé, dans le comité de la chambre des communes, sans aucune modification importante. Tous les amendemens torys ont été repoussés à une forte majorité.

Lord Morpeth a présenté, avant-hier, le bill ministériel relatif à la réforme du système des dîmes d'Irlande. Sir Robert Peel a déclaré qu'il s'opposait de tout son pouvoir aux clauses qui appliquent une portion des revenus de l'église à des objets autres que des objets purement religieux, ainsi qu'à celles qui abolissent intégralement une taxe ecclésiastique quelconque.

EXTERIEUR.

CHILI. — On écrit de Valparaiso, 4 mars :

« La ruine de la Conception et de Talcahuana est complète. A la Conception il ne reste qu'une maison pour servir d'asile à ses habitans.

« A Talcahuana, d'après les nouvelles les plus récentes, pas un vestige.

« Quand la mer a eu repris son niveau ordinaire, les habitans, qui tous à l'approche de l'inondation s'étaient enfuis sur les collines du voisinage, sont revenus au lieu où avait été la ville, et, pendant plusieurs jours, un grand nombre d'entre eux se sont occupés à déterrer les restes de leurs propriétés. La mer s'est élevée de 53 pieds au-dessus de son niveau ordinaire ; elle a jeté au milieu de la place la barque nationale *Mapacho*, et a mis les autres bâtimens dans un danger imminent.

« Voici une dépêche adressée au ministre de l'intérieur de la république chilienne, datée de la Conception, au sein de la désolation et des ruines, 20 février, 6 h. après-midi. »

« Aujourd'hui, à onze heures et demie, un épouvantable tremblement de terre a démolé cette ville. Pas un temple n'est resté debout, pas un édifice public, pas une maison particulière, une seule exceptée... tout a péri... La ruine est complète... L'horreur a été effrayante... »

N. B. La Conception ou Penco est située sur le bord de la mer. Sa population est de 19,000 âmes environ. Cette ville, l'une des plus importantes du Chili, avait été bâtie en 1763 pour remplacer l'ancienne ville fondée en 1550 par Pedro de Valdivia, et qui après avoir beaucoup souffert des attaques des sauvages, fut enfin plûtôt engloutie par la mer que renversée par les secousses du sol. Cette ville occupait une espace considérable, toutes les maisons n'avaient qu'un seul étage, à cause des fréquens tremblemens de terre.

Talcahuana est un petit port de mer dans la baie de la Conception.

LITTÉRATURE.

LA BELLE VEUVE,  
PAR  
ANATOLE DUMAS (1).

En recevant ce volume, nous avons été prévenu en sa faveur. Une couverture à faire pâlir celle de la *Venus d'Arles* du chevalier J. Bard..., une impression fort belle et captivant l'œil..., un titre heureux..., un pseudonyme bien choisi... ; peu de livres se mettent en lumière sous des auspices aussi favorables. L'auteur semble avoir voulu nous faire parcourir une riche galerie et nous éblouir avant de nous introduire dans son palais. Raillerie à part, un roman, sorti d'une plume et d'une imprimerie lyonnaises, devait naturellement attirer notre attention et notre sympathie. Et puis, il faut l'avouer, nous serions bien plus portés à nous exagérer les beautés d'un ouvrage dû à un compatriote qu'à jeter le découragement dans l'esprit de ce dernier par une critique sévère et maladroite. Le problème de la décentralisation littéraire est encore à résoudre. *Grammatici certant, et adhuc sub judice lis est.* Mais c'est à nous de fournir au procès le plus grand nombre possible de pièces probantes. La mission particulière du journaliste, dont l'indépendance doit faire présumer l'impartialité et qui, par état et par habitude, analyse et juge froidement, la mission du journaliste est de signaler les œuvres littéraires qui naissent sur le sol départemental, de faire prendre rang à leurs auteurs, et de donner des encouragemens au talent des conseils à l'inexpérience et quelques sifflets, en passant, à la nullité prétentieuse.

Nous sommes obligés de le dire, la *Belle Veuve* est un imbroglio dont la lecture n'est pas supportable. L'auteur appelle cela un roman. C'est tout bonnement le récit d'une aventure galante très ordinaire : M. Anatole, médecin sans fortune, aime une veuve. Cette veuve aime aussi M. Anatole, mais elle épouse M. Volnay qu'elle n'aime pas et qui est fort riche. Ceci se voit assez fréquemment dans le monde. Le pseudonyme Dumas aurait pu nous raconter son histoire en quatre pages ; il a mieux aimé en faire un volume. Mais aussi, dans ce volume il y a de tout. Il y a de fort longues et (nous devons le dire) quelquefois d'assez justes réflexions politiques, morales et philosophiques tout-à-fait étrangères, du

(1) Un volume in-8°. — 1835. — Paris, Isidore Pesron, rue Pavée-Saint-André, n° 13. — Lyon, Ayé fils, successeur de Louis Babouf, rue St-Dominique, n° 2. — Prix : 6 fr. — Imprimé par Louis Perrin.

reste, à l'action de ce prétendu roman. On y rencontre aussi un traité de physique et de chimie, un cours de botanique, vous y trouverez encore plusieurs pièces de poésie encadrées dans un bien que mal, et dans lesquelles M. Anatole fait rimer *redoubler* avec *immensité*, *du* avec *hélicon* et *victime* avec *châlin*. Mais passons sous silence les fautes de versification et surtout les incorrections de langage. Nous aurions un peu trop à dire si il fallait toutes les relever.

Le chevalier Joseph Bard a nommé, l'on ne sait à quel propos, *Lecture du Matin* son ROMAN PALLIENÉSIQUE. A son exemple le pseudonyme Dumas donne à ce qu'il appelle son roman intime le second titre de *Lecture des jeunes Femmes*. Pourquoi ? — Est-ce parce que l'amour y est dépeint avec une crudité d'expression et un cynisme révoltans ? Est-ce pour que les jeunes femmes mettent en action l'adultère que la belle veuve formule en préceptes ? Est-ce pour qu'elles applaudissent à Emma mariée et disant naïvement à son amant : « M'épouserai-tu si j'étais veuve une seconde fois ? »

Nous devons ici un avis sérieux au pseudonyme Dumas. Il ne s'agit point pour faire un roman de jeter sur le papier une anecdote vraie ou fausse, assaisonnée de quelques pensées banales et de deux ou trois pompeuses descriptions. Il faut encore intéresser le lecteur par un enchaînement d'incidens tellement bien amenés que les circonstances les plus extraordinaires semblent naturellement concourir au but que l'on s'est proposé. L'œuvre sera nulle si l'on n'y sème pas des situations variées, neuves, saisissantes. Il faut que dans le dialogue tous les personnages soutiennent leurs divers caractères, caractères qui doivent d'abord être fortement tracés et donner lieu à de larges oppositions et à de frappans contrastes. Il faut enfin, après d'heureuses péripéties, un dénouement justifiant la pensée morale qui a nécessairement dominé tout le cours de l'action.

Si nous remontons ainsi aux principes fondamentaux de l'art, c'est que M. Anatole Dumas en est encore à l'enfance de l'art, selon nous. M. Anatole Dumas n'a pas voulu publier un livre pour lui seul, sans doute, et la critique n'a pour but que d'éclairer et de mettre dans la bonne voie. D'ailleurs M. Anatole Dumas nous promet un nouveau roman sous le titre du POITRINAIRE. Quelques lignes de la *BELLE VEUVE*, nous font croire que ce poitrimaire sera le pseudonyme Dumas lui-même. Au surplus, nous jugerons sa nouvelle publication sans nous rappeler son malheureux coup d'essai, et exempts de toute passion, car nous sommes amis du progrès sous quelque forme qu'il se produise. C'est pour cela que nous prenons l'engagement avec nous-même d'examiner consciencieusement toutes les productions de l'esprit qui nous paraîtront avoir une certaine portée et être de quelque valeur dans le combat que livrera tôt ou tard, mais indubitablement, à la ville du monopole ce Paris littéraire qu'on appelle la province.

Nous appelons la lutte de tous nos vœux ; mais il ne faut point se dissimuler qu'il sera besoin de grands efforts pour la rendre favorable. Ainsi, nous pensons qu'elle doit s'ouvrir par les travaux purement historiques. Lyon (pour ne parler que de notre localité) est riche en souvenirs ; les événemens importants dont cette ville a été le centre à toutes les époques de notre histoire, sa position, son antiquité, promettent à ceux qui étudieront ses mœurs et ses coutumes, une ample moisson de documens et de faits saillans et inconnus. Lorsque la vie publique ou privée de nos pères nous sera dévoilée, le roman historique pourra d'abord être entrepris dans nos murs, présenter une physionomie particulière et originale, et ne plus être le calque plat et insignifiant des œuvres parisiennes. Puis si nous parvenons à calmer nos passions politiques, à nous renfermer un peu dans notre intérieur de cité, à nous faire une existence propre et indépendante, à ne plus penser d'après autrui, à être nous enfin, nos auteurs pourront, en étudiant bien soit nos allures populaires, soit notre haute société, soit nos goûts dans les arts, dans les sciences, etc., etc., donner aux personnages des œuvres d'imagination qu'ils entreprendront un cachet neuf et un caractère dessiné sur des modèles qu'on ne trouvera pas ailleurs. Pour arriver à ce point il faut des soins et du travail, nous le savons ; mais le temps est un grand faiseur de miracles ; il y a dix ans aurait-on soupçonné ici le mouvement intellectuel dont nous sommes témoins ? Aurait-on cru possible à Lyon, l'existence d'une quinzaine de journaux politiques ou littéraires ?

Nous voici bien loin de la *BELLE VEUVE*. — Ce titre de roman si insolite dans notre ville anti-romanesque, et notre désir de la voir briller aussi dans ce genre, nous ont seuls entraîné aux réflexions sur l'art, qui font partie de cet article. Quant à l'œuvre de M. Anatole Dumas, prise intrinsèquement, elle ne peut fournir le texte d'une critique raisonnée, et sa publication est une mystification complète.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1011) Appert d'un exploit de l'huissier Gandil, en date du dix juillet mil huit cent trente-cinq, enregistré le même jour par M. Guillot, qui a perçu 2 f. 20 c., que la dame Catherine-Françoise Charlet, épouse du sieur Jacques Pittance, entrepreneur de bâtimens, elle sans profession, demeurant avec ce dernier à Lyon, rue de la Bombarde, n° 1, a formé audit sieur Pittance, une demande en séparation de biens et en liquidation de ses droits dotaux.

M<sup>e</sup> Cornuty, avoué près le tribunal civil de première instance de Lyon, où il demeure, rue de la Bombarde, n° 1, occupera pour ladite dame Pittance.

Pour extrait conforme : Lyon, le 11 juillet 1835. Signé CORNUTY, avoué.

## ANNONCES DIVERSES.

(1024 2) A VENDRE A L'ENCHÈRE, A LA BOUGIE ÉTEINTE, ET SUR LICITATION, SANS RENVOI, A laquelle tous étrangers seront admis, Pardevant M<sup>rs</sup> Farine et Quantin, notaires à Lyon, et en l'étude dudit M<sup>r</sup> Farine, place des Carmes, n<sup>o</sup> 3. Le Samedi 18 Juillet 1835, heure de midi, Un Domaine situé à St-Maurice-de-Beynot, canton de Montluel (Ain), à deux lieues de Lyon, sur la grande route de Genève.

Cette propriété, qui dépend de la succession de M. Lédjés, se compose de :

1<sup>o</sup> Superbe maison de maître et bâtiments de cultivateurs, cour, jardin, salle de tilleuls et charmille, vignes, aisances et dépendances; le tout clos de murs et de la contenance de 2 hectares 31 ares 10 centiares;

2<sup>o</sup> Environ 18 hectares 99 ares de terres labourables et prés;

3<sup>o</sup> 2 hectares 11 ares de bois;

4<sup>o</sup> Et 9½ ares 95 centiares de vignes.

Les bâtiments de maître et le clos sont situés sur un coteau et dans une position des plus agréables, d'où la vue s'étend sur un paysage magnifique.

Il existe, dans la partie la plus élevée du clos, des sources très abondantes, qui ne tarissent jamais, dont on pourrait tirer un parti très avantageux pour un établissement industriel.

Le corps du domaine, composé de propriétés morcelées, est susceptible d'être vendu avantageusement en détail.

S'adresser, pour tous renseignements, à Lyon, en l'étude de M<sup>r</sup> Farine, et en celle de M<sup>r</sup> Quantin, notaire, quai St-Antoine, n<sup>o</sup> 11; à Montluel, en l'étude de M<sup>r</sup> Vanel, dépositaire des titres; à Dijon, à M<sup>rs</sup> Viennois et Gaulot, notaires; et pour voir la propriété, aux fermiers qui habitent les bâtiments ruraux.

L'acquéreur entrera de suite en jouissance des bâtiments de maître, et à une époque très rapprochée, des bâtiments de fermiers et terres comprises dans le clos; il lui sera accordé toutes les facilités désirables pour le paiement du prix, et, s'il est fait des offres suffisantes aux notaires ci-dessus désignés, on pourra traiter de gré à gré.

(924 17) ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude de M<sup>r</sup> Bonnet, notaire à St-Etienne (Loire), le mardi, 14 juillet 1835, 10 heures du matin.

1<sup>o</sup> D'une concession de mines de houilles, dite de Chaney, située près de Saint-Etienne; cette concession, l'une des plus riches du bassin par la qualité et l'abondance du charbon et du minéral de fer, est d'une contenance de 156 hectares; elle avoisine les chemins de fer de la Loire et du Rhône. L'exploitation compte cinq puits en activité, dont trois par des machines à vapeur. Sa mise à prix est de 280,000 fr.

2<sup>o</sup> Du château de Reveux, ses dépendances, et d'une grande prairie au dessous, où se trouve le principal champ d'exploitation. La mise à prix est de 60,000 fr.

S'adresser :

A Saint-Etienne, à M<sup>r</sup> Bonnet, notaire;

A Lyon, à M<sup>r</sup> Garnier, avoué, rue St-Jean, n. 72.

(1046) A VENDRE.—Fonds de liquoriste pour le détail, dans un bon quartier, bonne clientèle.—Prix : 5,000 f.

S'adresser au bureau central de renseignements, place St-Jean, n<sup>o</sup> 8.

(1047) A vendre pour cause de maladie.—Fonds de café avec tous ses accessoires, situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

(1014 5) A VENDRE.—Fonds de café et restaurant, situé à Serin.

S'adresser à MM. Vidier frères. On facilitera pour le paiement.

(1015 5) A VENDRE.—Fonds de café très achalandé et fraîchement décoré, avec tous les accessoires qui en dépendent, situé dans le quartier le plus fréquenté des Brotteaux, S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal.

(980 7) A VENDRE pour cessation de commerce.—Un fonds de café dans une belle position.

S'adresser à M. Dugueyt, notaire, place du Gouvernement.

(1042) A VENDRE.—Piano neuf, à six octaves, petite rue Ste-Catherine, n<sup>o</sup> 3, au 2<sup>e</sup>.

(1037 2) A LOUER.—Un fonds de boulangerie situé à Chaponost.

S'adresser à M. Fargère, qui occupe ledit fonds.

## AVIS.

Les créanciers du sieur Chevalier, ex-notaire à Lyon, sont invités à passer chez M. Bernat, quai Monsieur, n<sup>o</sup> 120. (1033 4)

(1032 3) Le sieur Christophe, pédicure, ci-devant rue du Bœuf, demeure maintenant rue Palais-Grillet, n<sup>o</sup> 1, au 2<sup>e</sup>.

(851 9) Une femme veuve, âgée de 38 ans, désirerait trouver un emploi de confiance; elle pourrait, au besoin, soigner l'éducation de jeunes personnes et leur enseigner le piano. S'adresser au bureau du Journal.

(1003 4) On demande, pour un établissement dont les bénéfices sont de 20 pour 0/10, un associé ou commanditaire qui pourrait verser une somme de 12 à 15,000 fr. S'adresser au bureau du journal.

## AVIS AUX PÈRES DE FAMILLE.

(1048) ASSURANCE DÉFINITIVE ET REMPLACEMENTS MILITAIRES, créés à Lyon, depuis 1819, par M. Germain Berne, gérant, rue de la Préfecture, n<sup>o</sup> 5.

M. Chazal, notaire à Lyon, rue Lafond, est chargé de recevoir les souscriptions.

## SYSTÈME THÉORÉTIQUE ET PRATIQUE

DE

## LANGUE ANGLAISE,

DANS LEQUEL LE LANGAGE ÉCRIT EST SUBORDONNÉ AU LANGAGE PARLÉ.

F. DALMAS,

Professeur d'Anglais et littérature anglaise, Traducteur et Interprète,

Rue Clermont, n<sup>o</sup> 7, au 4<sup>e</sup>. (1043)M<sup>me</sup> DALMAS,

Professeuse de Chant et Piano,

Rue Clermont, n<sup>o</sup> 7, au 4<sup>e</sup>. (1044)

## AVIS.

M. Lefort, coutelier, ci-devant rue St-Côme, n'ayant pas terminé la vente de ses marchandises en couteaux, ciseaux, rasoirs, etc.; instrumens de chirurgie et pour vétérinaires, bandages, etc., continuera jusqu'à liquidation à vendre au dessous du cours tout ce qui lui reste, rue de la Palme, place St-Pierre, chez le papetier, au 1<sup>er</sup>. (1022 5)

## AVIS.

## MESSAGERIES ROYALES

DE LYON A CHAMBERY ET AIX-LES-BAINS,

Desservant les Villes intermédiaires de la Route.

Jaloux de justifier la confiance de MM. les voyageurs, et voulant mériter de plus en plus la préférence qu'ils accordent à leur entreprise, MM. Jubin Truffet et Comp<sup>e</sup> viennent de renouveler à neuf le matériel de leur service.

D'agréables voitures, parfaitement confectionnées et fort bien suspendues, démontreront à l'essai tout le soin que les entrepreneurs ont apporté à la commodité du public.

Ce n'est qu'en soutenant une utile concurrence que l'on peut échapper au monopole exclusif, et sous le rapport de leur véritables intérêts, les personnes qui voyagent sont invitées à s'assurer par elles-mêmes de la célérité et de l'économie que leur prescrit le service dont les bureaux sont toujours à Lyon, place des Cordeliers, n<sup>o</sup> 24, local de dame veuve Charpenel.

Transport des marchandises de commerce et des finances à des prix modérés. (1010 6)

(1015)

ARÈNE FRANÇAISE,

Située aux Brotteaux, à la descente du pont Lafayette, au coin de la rue Monsieur, derrière les Bains.

M. ESBRAYAT, directeur, a l'honneur de prévenir qu'il donnera, aujourd'hui dimanche 12 juillet 1835, pour la clôture définitive et sans remise de MM. Vénitien et Dumas, UNE GRANDE LUTTE LIBRE, à l'instar des anciennes luttes provençales, dans laquelle ces deux athlètes feront tous leurs efforts pour mériter le souvenir et la bienveillance du public lyonnais. L'affiche du jour donnera de plus amples détails, ainsi que le nom des athlètes et amateurs qui feront partie de cette lutte remarquable.

ESBRAYAT.

## AVIS.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une nouvelle pommade contre les cors aux pieds, oignons, durillons, dont l'usage guérit promptement et infailliblement.

Dépôts à Lyon, chez M. Clément, débitant de tabacs, rue St-Dominique, n<sup>o</sup> 15, et chez Moreau, parfumeur, place des Terreaux, n<sup>o</sup> 2. (892 12)

## SIROP DÉPURATIF DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ,

Préparé par ARDOUIN, pharmacien à Paris.

Ce sirop, approuvé par la Faculté de Médecine, est le remède péchu (sans mercure) des maladies récentes ou invétérées, dartres, boutons ou éruptions cutanées, la goulte et les rhumatismes aigus et chroniques. Ses propriétés efficaces, et ce mode de guérison prompt et certain, se recommandent à la confiance des médecins et des malades. Une instruction se délivre avec chaque bouteille du prix de 10 fr. et de 5 fr.

Seul dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue St-Jean n<sup>o</sup> 30. (867 6)

## TRAITEMENT VÉGÉTAL.

Par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE de QUET, pharmacien, à Lyon.

Les maladies secrètes, récentes et anciennes, les gonorrhées, les dartres, la gale, en un mot, toutes les maladies de la peau et du sang sont guéries radicalement par ce dépuratif, qui est approuvé, et dont on peut faire usage avec toute sécurité.

Il se vend à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n<sup>o</sup> 31, entrée particulière par la grande rue Pizay, n<sup>o</sup> 24, à Lyon.

(Dépôts dans toutes les villes de France et les principales de l'étranger.) (593 12)

## AVIS.

C'est dans la pharmacie de M. Macors, située à Lyon, rue St-Jean, n<sup>o</sup> 30, vis-à-vis le boucher, que l'on doit s'adresser de préférence à tout autre pour se procurer la véritable Eau de Javelle pour laver les gravures; les Mouches de Milan, le Végéto-Epispatique, le sirop pectoral de Mou-de-Veau et le sirop Vermifuge approuvé; le sirop incisif et dépuratif contre la rache, et le sirop contre la coqueluche des enfans, le sirop de Salsepareille composé, la Pâte pectorale de Réglisse à la gomme, l'eau anti-psorique et cosmétique de Mettemberg, l'Elixir préparé au kinkina, pour les dents; l'Elixir de Garus, l'eau pour les engelures, les pastilles alcalines gazeuses de Vichy, le sirop de pointes d'asperges, le cosmétique-végéto pour les corps aux pieds, la pommade de St-Bois pour les pansemens des cautères. (866 6)

## Maladies Secrètes et de la peau.

## SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaire, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éprelées et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goulte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés, et est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciers, Grande-Rue, n<sup>o</sup> 143.

A Dijon, chez Borsary, chirurgien dentiste, rue Vauban, n<sup>o</sup> 15.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, grande rue de Rome.

A Avignon, chez Vigier, pharmacien.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Gray, chez Gourdan, père, épiciers.

A Genève, chez M. Burkel droguiste.

A Vienne, chez Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

Ainsi que dans les principales villes de France.

A Rive-le-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.

A St-Etienne, chez M. Millet-Dubreuil, épiciers-droguistes, place de l'Hôtel-de-Ville, n<sup>o</sup> 39.

St-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon, n<sup>o</sup> 78.

## Syphilis

ET

## Maladies Cutanées.

## SIROP DÉPURATO-LAXATIF de Séné,

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n<sup>o</sup> 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que : BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VEGETATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENS anciens ou récents, RETRECISSEMENS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALE, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ERUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitemens infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidens mercuriels. Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France. On fait des envois. (Affranchir.) (863 12)

## BOURSE DE PARIS du 8 juillet.

On a fait courir le bruit de grands avantages remportés par les carlistes dans les environs de Bilbao et à Puenta-la-Reyna. On a dit aussi que don Miguel avait débarqué dans le sud du Portugal. Quoi qu'il en soit de ces faits, auxquels presque personne n'ajoutait foi, il s'est manifesté sur les valeurs espagnoles et portugaises une baisse assez forte, généralement attribuée à la réalisation des bénéfices des jours précédens.

Cinq pour cent,	109f 10	109f 10	108f 95	109f
— fin courant,	109f 25	109f 25	109f 5	109f 5
Quatre pour cent,				
Trois pour cent,	78f 50	78f 50	78f 35	78f 35
— fin courant,	79f 65	79f 70	79f 35	79f 30
Rentes de Naples,	97f 30	97f 30	97f 20	97f 20
— fin courant,	97f 40	97f 40	97f 40	97f 40
Rentes perpétuel,	42 1/4			
Emprunt cortès,				
Act. de la banque,	1977f 50			
Quatre canaux,	1220			
Caisse hypothec.,				
Emprunt d'Haïti,				



V. PENICAUD, Rédacteur, l'un des Gérans.